

## ANNEXES COMPTABLES 2023

### SUD RURAL TERRITOIRES

#### 1. Tableau du calcul du seuil des ressources

Cotisations reçues	21 625,52 €
Reversement Solidaires National	-730,05 €
Reversement UNIRS	-20,00 €
Reversement Solidaires Environnement	-7,00 €
Reversement Céfi Solidaires	-31,40 €
Reversement aux Sections	-1 493,04 €
Reversement aux Solidaires locaux	-74,00 €
<b>Total des ressources</b>	<b>19 270,03 €</b>
<b>Subvention 2023 reçue le 16 janvier 2024</b>	<b>10 558,61 €</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>29 828,64 €</b>

#### 2. Inventaire des contributions publiques de financement

Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 10 558,61€ versés sur le compte courant le **16 janvier 2024**.

#### 3. Actions de solidarité

- Aides financières à Rapport de force, Association de défense des terres, Pahéko et Hello Asso : 622€.
- Caisse de grève pour 6 adhérents : 1650 €

#### 4. Contributions en nature

- Mise à disposition de trois salles de 21,5 m<sup>2</sup>, 11,2 m<sup>2</sup> et 11 m<sup>2</sup> avenue de Lowendal par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

- nombre d'ETP (emploi équivalent temps plein) total : 7,05

- nombre de décharges de services à titre syndical mis à disposition au 31 décembre 2022 pour 2023 :

24 personnes bénéficient de décharges de service à titre syndical

1 personnes 0,5 ETP

4 personnes 0,3 ETP

13 personnes 0,2 ETP

1 personne 0,15 ETP

5 personnes 0,1 ETP

- Reste 2,20 ETP soit 1001 demi-journées ASA

## 5. Modalités de comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées sur le compte 756 par la Trésorière Nationale qui collecte l'ensemble des cotisations pour ensuite reverser 40 % du montant des cotisations (N-1) de leurs adhérents aux sections qui en font la demande ou 60 % si la section cotise au Solidaires local.

## 6. Congrès

Le congrès s'est déroulé du 8 au 10 novembre à Mainsat dans la Creuse. 49 adhérents y ont participé.

### **Dépenses : 23 497,34 €**

Hébergement et repas : 14 312,50 €

Frais de déplacement : 6 264,20 €

Drapeaux, autocollants, agendas Solidaires et dossiers : 1 928,64 €

Fûts de bière et concert : 992 €

### **Prévisions : 21 141,14 €**

Hébergement et repas : 1 700 € en plus car 35 adhérents sont restés le 9 au soir au lieu des 15 prévus.

Frais de déplacement : 264,20 € en plus

Fûts de bière : 392 €

## 7. Demandes de reversement de cotisations par les sections

Deux sections, cotisant à leur Solidaires local, ont fait une demande de reversement de cotisations.

- la section 31 ENVT Toulouse a perçu 138 €

- la section 35 Ille et Vilaine a perçu 1355,04 €

Voir leurs comptabilités respectives ci-dessous.

## 8. Comptabilité des Sections

### **- Section 31 ENVT Toulouse**

Résultat 2020 Crédeur 443,72 €

2021

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6064	63,47 €	580	0,00 €
6181	19,50 €		
6257	12,50 €		

62781	53,58 €		
65861	24,00 €		
Totaux	173,05 €		0,00 €

Résultat 2021 Créditeur 270,67 €

## 2022

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6256	86,00 €	580	334,34 €
62781	32,88 €		
65861	18,00 €		
Totaux	136,88 €		334,34 €

Résultat 2022 Créditeur 468,13 €

La section 31 ENVT Toulouse a été clôturé son compte le 13 juin et a crédité 572,21 € sur le compte bancaire de Sud Rural Territoires.

Compte clôturé suite à la création de la section Sud Terres du Sud.

## **- Section 35 Ille et Vilaine**

Résultat 2020 Créditeur 218,07 €

## 2021

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6571	1,52 €	580	0,00 €
65861	43,00 €		
Totaux	44,52 €		0,00 €

Résultat 2021 Créditeur 173,55 €

## 2022

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6185	100,00 €	580	1 618,44 €
65861	54,00 €		
Totaux	154,00 €		1 618,44 €

Résultat 2022 Créditeur 1 637,99 €

## **- Section Hérault**

La section Hérault a clôturé son compte et a crédité 189,53 € sur le compte bancaire de Sud Rural Territoires.

## **9. Les faits majeurs de l'exercice**

Création de deux sections :

- Sud Terres du Sud qui correspond aux départements de la région Occitanie sauf la section Hérault qui reste telle quelle.

- Finistère

Forte mobilisation contre la réforme des retraites.

## **10. Les règles et les méthodes comptables**

- Mise en place de la comptabilité au 1er janvier 2020 sur le logiciel en ligne GARRADIN.
- GARRADIN est devenu Pahéko.
  
- Plan comptable mis à jour selon les besoins